

Séance du 11 juillet 2024

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 11 Juillet 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, M. Brun Stephane, Mme Donguy Anne-Laure, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceaux Pascal, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, Mme Turlot Pauline.

Excusés : M. Barraut Frédéric qui a donné pouvoir à M. Laurenceau Pascal.
Mme Guillemenet Sabrina qui a donné pouvoir à Mme Marchand Annie.
M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à Mme Donguy Anne-Laure.
M. Mérite Christian qui a donné pouvoir à Mme Lory Lydie.
M. Raccouchot Emmanuel qui a donné pouvoir à M. Gilles Desbois.
Mme Plouvier Lysiane qui a donné pouvoir à Mme Pinna Cinthia.

Secrétaire de séance M. Jouveanceaux Jacky

1- APPROBATION PROCÈS VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2- Délibérations

2.1. Participation aux frais de fonctionnement de scolarité (extérieurs et enfants de Lans).

Il existe historiquement une entente avec les communes de la région chalonaise concernant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles accueillant des enfants d'autres communes (dérogations scolaires). La commune de Chalon a fixé le montant à 156 € par enfant pour l'année scolaire 2023/2024. M. le Maire propose de délibérer sur l'adoption de ce montant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2. Acquisition d'un terrain situé au centre bourg – compromis de vente.

Suite à l'accord intervenu avec les vendeurs un compromis de vente exposant les conditions et modalités retenues a été établi par l'étude d'un notaire

Le montant de la transaction s'élève à 23 2648 € pour une superficie de 8 948 m², soit 26 € le m² ; hors frais d'acquisition qui s'élèvent à 17 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3. Financement de l'acquisition d'un terrain centre bourg

Plusieurs organismes financeurs ont été contactés. La proposition la plus intéressante est celle du crédit agricole avec un prêt relais d'une durée de 2 ans de 120 000 € au taux de 3,87% sans frais en cas de remboursement anticipé et un second financement de 120 000 € de 6ans au taux fixe de 3,90 % avec deux mois d'intérêts en cas de remboursement anticipé.

Il est précisé que suite à l'obtention d'une aide financière du fonds de relance à l'investissement communal du Grand Chalon il est à noter que le remboursement anticipé de tout ou partie de ces 2 prêts est à envisager.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES

3.1. Entente jeunesse familles.

Suite à la réunion du 9 juillet, à laquelle ont participé les communes de Châtenoy en Bresse, Lans, Epervans et Allériot, concernant le pourcentage de hausse à appliquer sur les tarifs familles des communes extérieures et après étude des éléments transmis par Saint Marcel, à notre demande, un accord a été donné pour une augmentation du tarif journalier de 3 % qui sera à valider par une délibération des conseils municipaux en septembre. D'autre part une hausse d'environ 15% est à constater sur la refacturation aux communes extérieures.

Il sera demandé la communication des éléments qui ont conduit à l'application de cette hausse avec les postes d'imputation.

Une prochaine réunion de toutes les communes de l'entente est prévue mais Saint Marcel ne pourra l'organiser avant septembre de cette année.

3.2. Entente église cimetières.

Suite à la convocation par M. le Sous-Préfet de Mr le Maire de Saint Marcel et en présence des services de la DRAC, l'emplacement de la 2ème porte de secours de l'église a été refusé par le nouvel architecte des bâtiments de France responsable du secteur.

Une nouvelle réunion de toutes les parties concernées est à prévoir en septembre.

3.3. DDEN du 11 juin (délégués départementaux de l'éducation nationale)

Aucune remarque particulière lors de la visite des bâtiments scolaires et périscolaires par les délégués
Ils ont constaté le remplacement de l'alarme du groupe scolaire et ont pris connaissance des travaux envisagés soit :

- la réalisation de puits de lumière vers les toilettes et vestiaires coté élémentaire.
- la mise en place de rideaux devant les toilettes côté maternelle.
- le remplacement de la porte d'entrée de la tisanerie.

3.4. Réunion du 13 juin concernant l'entretien des fossés du chemin "dit des routes" (qui rejoint Epervans, Lans et Saint Marcel)

Le chantier situé derrière la lagune comprend : le fauchage, le nettoyage / reprofilage du fossé après évacuation du bois.

Ce chantier pourra être réalisé, à partir de septembre, sans demande administrative particulière.

Un devis a été réalisé par l'entreprise Cordier d'un montant de 5 000€ TTC qui peut être partagé avec l'Association Foncière de Remembrement.

3.5. Conseil école du 17 juin.

Premier prix départemental de la citoyenneté

Rentrée 2024/2025 : 113 élèves sont inscrits à ce jour soit :

22 élèves en TPS /PS/MS (toute petite section /petite section et moyenne section).

21 élèves en GS /CP (grande section / cours préparatoire).

10 élèves en CP et 11 en CE1 (cours préparatoire/cours élémentaire 1^{ère} année).

25 élèves en CE2 et CM1

9 élèves en CM1 et 15 en CM2

La rentrée sera échelonnée pour les tout- petits (TPS/PS)

Le portillon de l'école maternelle est à réparer (prévu avec liste des travaux à réaliser pendant les vacances).

Rappel : les élèves de l'école sont sous la responsabilité des parents quand ils sont sur le parking.

3.6 Réunion bilan de la fête du 18 juin.

Environ 100 € par association. Les modalités concernant la préparation de cet événement pour les années à venir ont été évoquées

Les dates retenues pour 2025 sont : 17/18 mai et 24/25 mai.

4- QUESTIONS DIVERSES

4.1. Fresque local associatif.

Un ravalement du pignon doit être réalisé afin d'obtenir une surface lisse compatible avec la réalisation de la fresque murale.

Nous avons un 1^{er} devis (entreprise Giboulot) de 2 583.31 € TTC avec une date de travaux en novembre 2024.

Nous sommes en attente d'un 2^{ème} devis de la société SMG ISO façades de Simard.

4.2. Réunion professionnels santé à Châtenoy en Bresse du 29 juin.

Le départ à la retraite de plusieurs professionnel santé dans les années à venir est à noter.

Le conseil est à l'écoute de Mme Marchand qui rend compte de cette matinée.

4.3. Passerelle bois centre bourg.

La réfection de la passerelle lors de la journée citoyenne a démontré que beaucoup d'éléments étaient à remplacer (bois dégradé voir décomposé ...)

Une journée démontage est prévue le 25 juillet.

4.4. Salle polyvalente.

Afin de valider le nom de la salle « René Beudet » une journée est à définir courant octobre.

4.5. RD123.

La réfection définitive en enrobé sera réalisée par la société Eurovia pour le compte du Département du 15 au 17 juillet. La circulation sera réglementée.
Information aux riverains par boitage.

4.6. Assemblées Générales du 28 juin.

- FRSM (football réunis Saint Marcel). Bonne saison dans toutes les catégories avec montée de l'équipe A en division supérieure.
- Hand Ball Saint Marcel : Bonne saison également

4.7. Jobs d'été.

Deux CDD ont été retenus pour 2024 : Théo Dumoulin et Léo Prost tous deux résidant à Lans.

4.8. Convention voies cyclables

La convention transmise par les services du Grand Chalons a été refusée, car l'itinéraire retenu ne correspond pas à celui projeté lors des réunions préparatoires de secteur.
Un nouvel itinéraire, en attente de l'approbation du Grand Chalons, a été proposé par la commune.

4.9. L' université d'été du Grand Chalons se tiendra le 14 septembre

4.10. Place de taxi

Avis favorable pour une nouvelle place de stationnement

4.11. Babyfoot

Le babyfoot pour l'école a été commandé pour un montant de 1 480 €.
Livraison fin août.

4.12. Ecole Terence Ridout.

Suite à la recherche faite par les élèves sur la provenance du nom de leur école (navigateur Terence Ridout recueilli à Lans), la commune a installé un panneau commémoratif en son honneur, ainsi que pour féliciter les écoliers pour leur travail, le 04 juillet rue du Quart du Bois.

4.13. Journée conviviale.

La date retenue pour une journée conviviale du conseil est le 08 septembre.
Lieu : étang ou salle polyvalente.

4.14. Chantiers utiles.

Le service Jeunesse de la ville de Saint Marcel n'ayant plus de directeur les travaux de rénovation de la structure airespace, prévus dans une convention triennale, ne seront pas effectués.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 5 septembre 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10